

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28 JUIN 2018

### COMPTE-RENDU

Séance du 28 juin 2018

**Membres :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

**Étaient présents :**

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA N'GOLO, M. Kassem IDIR, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN.

**Étaient absents représentés :**

M. Larbi LEBIB	a donné pouvoir à	M. Francis MORIN
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
M. Jean-Claude DE SOUZA	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	Mme Teragi CHEVET
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	Mme Sylvie JEANNOT
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU

**Étaient absents :**

M. Khader ABDELLALI

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas STIENNE

## Ordre du jour

Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour du Conseil municipal du 28 juin 2018 en retirant l'affaire « Renouveau des conventions de mutualisation entre la Commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune » initialement numérotée 3.3.

## Communication du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

### Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ** Monsieur Nicolas STIENNE, Conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Affaire n° 1.2 a) Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire et de postes d'adjoints de quartier

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE : DECIDE** de maintenir à 11 le nombre de poste d'adjoints au Maire et à 3 le nombre de postes d'adjoints de quartier, conformément à la délibération du conseil municipal du 5 avril 2014.

**Affaire n° 1.2 b) Détermination du rang du nouvel adjoint au Maire**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDI-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : DECIDE que le nouvel adjoint au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

**ARTICLE DEUX** : DECIDE que si un autre adjoint est candidat, sa candidature ne peut être acceptée que s'il est d'un rang inférieur au rang à pourvoir, afin de respecter l'ordre des adjoints tel que voté lors de la séance du conseil municipal du 5 avril 2014.

**ARTICLE TROIS** : DECIDE que si un adjoint de rang inférieur est élu au rang prévu dans la délibération, son poste devient vacant et est immédiatement pourvu dans les mêmes conditions, le nouvel adjoint occupant le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste d'adjoint devenu vacant.

**Affaire n°1.2 c) Election d'un nouvel adjoint au Maire**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL,

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret et de dépouillement du scrutin, les résultats étant les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 38  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2  
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Majorité absolue : 15  
Nombre de suffrages obtenus par le candidat : 29

**ARTICLE UN** : Monsieur Mathieu DEFREL est élu premier adjoint au Maire.

**ARTICLE DEUX** : PROCEDE à l'installation immédiate de Monsieur Mathieu DEFREL dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

**Affaire n°1.2 d) Election d'un nouvel adjoint au Maire**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL,

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret et de dépouillement du scrutin, les résultats étant les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 9

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages obtenus par le candidat : 29

**ARTICLE UN** : Madame Favella HIMEUR est élue cinquième adjointe au Maire.

**ARTICLE DEUX** : **PROCEDE** à l'installation immédiate de Madame Favella HIMEUR dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

**Affaire n° 1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mai 2018**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mai 2018.

**Affaire n° 1.4 : Adhésion de la commune de Stains à l'Association des Archivistes Français**

Rapporteur : François VIGNERON

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M.

## Ville de Stains

Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN :** APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'Association des Archivistes Français.

**ARTICLE DEUX:** APPROUVE le versement d'une cotisation « membre adhérent » annuelle, s'élevant pour l'année 2018, à quatre-vingt-quinze euros.

**ARTICLE TROIS:** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent, à signer les actes de renouvellement pour les années suivantes, ainsi qu'à représenter la commune de Stains vis-à-vis de l'Association.

**ARTICLE QUATRE:** DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget des exercices correspondants.

### Affaire n° 1.5 : Répartition des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN :** DIT qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 l'enveloppe maximale pour le calcul des indemnités de fonction est de :

- Maire ..... 110 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 14 adjoints au Maire ..... 14 x 44 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

**ARTICLE DEUX :** DECIDE d'appliquer la majoration de 15 % prévue pour les communes chefs-lieux de canton, aux indemnités ci-dessus calculées.

**ARTICLE TROIS :** DIT que les indemnités évolueront en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice 100.

**ARTICLE QUATRE :** DIT que les indemnités sont versées à Monsieur le Maire et ses adjoints à compter de leur entrée en fonction comme suit :

## Ville de Stains

	Taux maximum
Le Maire	96 %
1 <sup>er</sup> adjoint au Maire	66 %
2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	44 %
3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	44 %
4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	29 %
5 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	34 %
6 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	44 %
7 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	44 %
8 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	66 %
9 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	66 %
10 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	44 %
11 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	34 %
12 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	44 %
13 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	34 %
14 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	34 %
TOTAL	723 %

**ARTICLE CINQ :** DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

### **Affaire n° 2.1 : Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN :** DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

## Ville de Stains

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la création/ suppression	Nombre de postes
Pôle vie sociale et citoyenne, vie des quartiers Animateur territorial	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Emploi d'avenir	(Réfèrent famille MTL) Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique territorial	(Promotion interne) Agent de maîtrise territorial	Entrée en vigueur de la délibération	2

**ARTICLE DEUX : DECIDE** de modifier le tableau des effectifs compte tenu des mouvements de personnel :

Poste	Cadre d'emplois actuel	Nouveau cadre d'emplois	Nombre de postes
Responsable du service Quotidienneté	Attaché territorial	Rédacteur territorial	1

**ARTICLE TROIS : DIT** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

### Affaire n°2.2 : Modification de l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élu.e.s

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UN** : DIT qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, l'enveloppe maximale pour le calcul des indemnités de fonction est de :

- Maire 110 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 14 adjoints au Maire.....14 x 44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**ARTICLE DEUX** : DECIDE d'appliquer la majoration de 15 % prévue pour les communes chefs-lieux de canton, aux indemnités ci-dessus calculées.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les indemnités évolueront en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice 100.

**ARTICLE QUATRE** : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

**Affaire n°3.1 : Décision modificative n°1 - exercice 2018**

Rapporteur : Azzédine TAIBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE la décision modificative n°1 présentant un total équilibré par section comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>141 803,00</b>
<b>Total des Dépenses d'investissement</b>	<b>141 803,00</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre 16 - Emprunts et Dettes assimilées</b>	<b>30 000,00</b>
<b>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>111 803,00</b>
<b>Total des Recettes d'investissement</b>	<b>141 803,00</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>155 500,00</b>
<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>10 958,00</b>
<b>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>247 258,95</b>
<b>Chapitre 023 - Virements à la section d'investissement</b>	<b>111 803,00</b>
<b>Total des Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>525 519,95</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre 73 - Impôts et Taxes</b>	<b>- 69 431,00</b>
<b>Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>297 692,00</b>
<b>Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>50 000,00</b>
<b>Chapitre 77 – Produits exceptionnels</b>	<b>247 258,95</b>
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>	<b>525 519,95</b>

**Affaire n° 3.2 - Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité de la région Ile-de-France - Année 2017**

Rapporteur : Azzédine Taïbi

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France au titre de l'année 2017, annexé à la présente délibération.**

**Affaire 3.3 : Marché public relatif à la location de cars avec et sans chauffeur et de minibus sans chauffeur.**

Rapporteur : Azzédine Taïbi

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public relatif à la location de cars avec et sans chauffeur et de minibus sans chauffeur, attribués pour le lot n°1 à la société AUTOCARS STEPIEN , sise, 139/141 avenue de la Division Leclerc - 93700 DRANCY , à la société RATP, sise 54, quai de la Rapée - 75012 Paris, ainsi qu'à la société FESTIDAY'S AUTOCAR, sise 1/3 avenue de Flore - 95500 LE TILLAY pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 60 000,00 € HT ; pour le lot n°2 à la société LOCABUS, sise, ZA de la Villette aux Aulnes, 77291 MITRY-MORY, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 160 000,00 € HT, et pour le lot n°3 à la société MASSOUTRE LOCATIONS, sise 2, rue du VAULORIN - 91320 WISSOUS, ainsi qu'à la société LAUDATE, sise ZI de le Grande Ceinture, 4, rue Ampère - 95503 GONESSE, et à la société ACERA, sise 75, route Nationale 3 - 77410 CLAYE-SOUILLY, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 18 000,00 € HT, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour**

l'exécution de la délibération concernée.

**ARTICLE DEUX** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 3.4 : Marché public relatif à la location et à l'entretien de linge et de vêtements de travail pour les personnels techniques de la ville de Stains et du SIVOM de Stains-Pierrefitte**

Rapporteur : Azzédine Taïbi

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public relatif à la location et à l'entretien de linge et de vêtements de travail pour les personnels techniques de la ville de Stains et du SIVOM de Stains-Pierrefitte, attribué pour le lot n°1 à la société MAJ ELIS Le Bourget, sise 54/58 rue de Verdun - 93350 LE BOURGET, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 60 000,00 € TTC, pour le lot n°2 à la société MAJ ELIS Le Bourget, sise 54/58 rue de Verdun - 93350 LE BOURGET pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 30 000,00 € TTC, et pour le lot n°3 à la société MAJ ELIS Le Bourget, sise 54/58 rue de Verdun - 93350 LE BOURGET pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 45 000,00 € TTC, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE DEUX** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 3.5 a) : Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 2nde répartition 2018**

Rapporteur : Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa

Ville de Stains

HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : ACCORDE** aux Associations une subvention au titre de l'année 2018 selon la liste annexée.

**ARTICLE DEUX : DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
<b>ASSOCIATIONS STANOISES - FONCTIONNEMENT</b>		
ADSH - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE HAITIENNE	500,00 €	Œuvrer à la scolarisation des enfants les plus démunis d'Haïti. Aider à l'amélioration de la vie sociale des gens.
AMICALE DES LOCATAIRES CNL ANDRE LURCAT	500,00 €	Défense des intérêts et droits des locataires concernant les problèmes de l'habitat, de l'urbanisme et de l'environnement : loyers, sécurité des familles, santé publique, mutations, échanges, constructions modernes ou d'immeubles de type économique, création d'oeuvres sociales, terrains de jeux, fêtes, activités culturelles, artistiques, sportives, éducation populaire. Elle représente les résidents auprès de toutes les instances concernées par la vie de la cité.
ASSA DECLERCQ	800,00 €	Repérage et trappage des animaux errants pour stérilisation pour en faire des chats libres. Nourrissage et surveillance. Aide aux familles en difficulté avec leur animal. Aider à régler des litiges de voisinage liés aux animaux. Collaboration avec la municipalité.
ASSPH - Association Stanoise de Soutien aux Personnes Handicapées	500,00 €	Travailler en collaboration avec l'association "Les bouchons d'Amour" dont le but est de collecter les bouchons au bénéfice des handicapés. Organisation d'un loto et participation à une brocante pour collecter des fonds au bénéfice des handicapés.

Ville de Stains

SFM AD - Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement	7 000,00 €	Accueillir des personnes individuelles et des familles, promouvoir leur épanouissement dans leur environnement familial, social et professionnel à travers la solidarité et le développement. Créer de nouveaux modes d'action privilégiant la mise en valeur des potentiels de chacun(e).
<b>ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES - FONCTIONNEMENT</b>		
A.D.D.E.V.A. - Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la seine Saint Denis	500,00 €	Aide aux victimes de l'amiante et de leurs ayants droit. Promouvoir l'entraide entre les victimes, mettre en place un suivi médical et post professionnel permanent, agir pour une mise en œuvre d'une politique de prévention, santé publique, réparation des risques liés à l'amiante.
LES RESTAURANTS DU CŒUR	3 000,00 €	Actions humanitaires en faveur des plus démunis, aide alimentaire.

**Affaire 3.5 b) : Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 2nde répartition 2018 - Association Femmes Solidaires**

Rapporteur : Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)), **et 1 non-participation au vote en qualité de membre du conseil intéressé** (Mme Fabienne TESSIER KERGOSENIEN).

**ARTICLE UN** : ACCORDE à l'Association Femmes Solidaires une subvention de 600,00 € au titre de l'année 2018.

**ARTICLE DEUX** : DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
<b>ASSOCIATIONS STANOISES - FONCTIONNEMENT</b>		
Femmes Solidaires	600,00 €	Défense des droits et de la dignité des femmes, lutte contre le sexisme, les violences sexuelles, amélioration des conditions de vie, égalité dans le travail, accès à la culture, lutte pour la paix, le désarmement, la solidarité avec les femmes de la planète.

**Affaire n° 3.6 : Programmation Dotation Politique de la Ville 2018 - demande de subvention pour divers investissements de Stains**

Rapporteur : Azzédine Taïbi

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUZIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** les projets programmés au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018 tels que retracés dans le tableau ci-dessous :

Priorité	Opération d'investissement 2018/2019	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
1	Traitement des espaces extérieurs du Pôle Maurice Thorez – Centre administratif et activités ESS	2 293 550	2 493 060	1 634 840	71,28%
2	Réhabilitation de l'école élémentaire Victor Renelle suite au dédoublement en CP	18 000	21 600	14 400	80%
3	Réhabilitation de l'école élémentaire Jean Jaurès suite au dédoublement en CP	17 000	20 400	13 600	80%
4	Réhabilitation de l'école élémentaire Paul Langevin	657 500	789 000	520 000	80%
5	Réhabilitation des façades du Groupe Scolaire Elsa Triolet / Le Globe	150 000	180 000	120 000	80%
6	Réfection de la cour de l'école maternelle Jean Jaurès	110 000	132 000	88 000	80%
7	Réfection de la cour de l'école maternelle Anatole France	60 000	72 000	48 000	80%
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 306 050</b>	<b>3 708 060</b>	<b>2 438 840</b>	<b>73,76%</b>

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 3.7 : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Fixation des tarifs pour 2019**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : DECIDE de modifier les tarifs de la TLPE, applicables aux redevables locaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
20,80 €	41,60 €	83,20 €	20,80 €	41,60 €	62,40 €	124,80 €

**ARTICLE DEUX** : DECIDE d'exonérer, en application de l'article L.2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, totalement les enseignes non scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>.

**Affaire n° 3.8 : Redevance animation des marchés d'approvisionnement de Stains**  
Rapporteur : Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN,

Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : L'avenant n°1 au contrat de concession pour l'exploitation des marchés alimentaires de la ville de Stains est approuvé.

**Affaire n° 4.1 : Approbation du projet "lutte pour l'accrochage scolaire"**  
Rapporteur : Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida ALOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** le projet de lutte pour l'accrochage scolaire instruit en partenariat avec l'APCIS sur une période de trois ans :

Mise en place d'ateliers éducatifs auprès des collégiens exclus de leur établissement afin de les accompagner et de les encadrer pour un retour réussi dans le système scolaire.

**ARTICLE DEUX** : **APPROUVE** le plan de financement des dépenses comme

suit : Le coût total de ce dispositif s'élève à 408 661,72 € sur trois ans.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- dépenses directes de personnels : 355 358,02 €
- forfait de frais indirects : 53 303,70 €

**ARTICLE TROIS** : **APPROUVE** le plan de financement des recettes comme suit :

Le coût total de ce dispositif s'élève à 408 661,72 € financé à hauteur de 383 177,59 € sur trois ans par :

- le Département à hauteur de 105 900 € (52 800 € pour la ville et 53 100 € pour

- l'APCIS)
- l'Etat à hauteur de 82 200 € (41 100 € pour la Ville et 41 100 € pour l'APCIS)
- l'Union Européenne à hauteur de 195 077,59 €
- L'APCIS avec un autofinancement de 25 484,13 €

**ARTICLE QUATRE : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

**ARTICLE CINQ : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.2 : Participation de la ville au financement du fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie au titre de l'année 2017-2018**

Rapporteur : Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DECIDE** que la participation de la ville, pour l'année scolaire 2017/2018, sera de 600 euros par élève, pour les enfants domiciliés à Stains et fréquentant les classes élémentaires de l'école privée Sainte-Marie à Stains.

**ARTICLE 2<sup>bis</sup> : DIT** que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits constitués à cet effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°5.1 : Convention de gestion du contingent relative à l'opération d'acquisition de 311 logements sociaux familiaux et de 62 logements spécifiques de l'OPH Plaine Commune Habitat au 8-16 rue Salvador Allende à Stains**

Rapporteur : Fabienne TESSIER-KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains relative à l'opération d'acquisition de 311 logements sociaux familiaux et 62 logements spécifiques de l'O.P.H Plaine Commune Habitat au 8/16 rue Salvador Allende à Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**Affaire n°5.2 : Convention de mise à disposition entre Seine-Saint-Denis habitat, l'association Bellastock, l'association « La Closerie du Léopard » et la commune de Stains**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention de mise à disposition, à titre gratuit, ci-annexée, entre Seine-Saint-Denis Habitat, l'association « La Closerie du Léopard », l'association Bellastock et la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

\*\* \*\*\* \*\*

**L'ordre du jour étant épuisé  
la séance publique est levée à vingt-deux heures et quatorze minutes.**

Le Maire  
Azzédine TAÏBI

